

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 08 FEVRIER 2018

Nombres de membres composant le conseil municipal : 10

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 08 février 2018 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 02 février 2018

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Franck VILLENEUVE, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Alain THERET, Ouisa AFTIS, Philippe NOBLECOURT

Formant la majorité des membres en exercice soit 10 élus

Séance ouverte à 20h00

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 11 janvier 2018 à l'unanimité.

1- **Signature de la convention de mission d'assistance avec l'ADTO dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école en vue d'y créer la mairie et 2 logements locatifs en duplex (2018/05)**

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de signer une convention à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école en vue d'y créer la mairie et 2 logements locatifs en duplex.

Madame le Maire précise que l'ADTO va assurer un rôle de conseil et de proposition. Le maître d'ouvrage restera la Mairie. L'ADTO aura notamment pour mission :

- De piloter et d'analyser les études produites par la maîtrise d'œuvre
- La bonne compréhension et traduction du besoin de la maîtrise d'ouvrage par la maîtrise d'œuvre.

L'ADTO portera une assistance à la gestion du projet de construction du maître d'ouvrage avec notamment la gestion des délais, la gestion des coûts et des revues de projet. L'ADTO apportera également une assistance administrative, réglementaire, financière et technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mission d'assistance avec l'ADTO dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école en vue d'y créer la mairie et 2 logements locatifs en duplex.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018.

2- **Attribution du nom pour la salle communale (2018/06)**

Mme Pierrette GORENFLOT a été sollicitée par plusieurs personnes qui souhaitent voir attribuer un nom à la salle des fêtes. Madame le Maire demande au conseil municipal de soit faire un vote interne ou une consultation élargie à la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'être contre le principe de nommer la salle des fêtes (Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Franck VILLENEUVE, Isabelle BOZO, Ouisa AFTIS, Sylvie PEINTE) – POUR la nomination (Pierrette GORENFLOT) et 3 ABSTENTIONS (Alain THERET, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET)

QUESTIONS DIVERSES

Bail précaire location garage

La locataire actuelle nous a sollicités pour continuer à utiliser le garage même après leur départ. La somme de 50 € par mois avec un bail précaire pour éviter les prolongations est proposée. Le conseil municipal est d'accord et demande que le garage soit assuré.

Un parking réservé pour la mairie et la salle des fêtes.

La place est régulièrement occupée par des véhicules qui diminuent la capacité d'accueil (entre 2 à 4 en permanence) lors de la location de la salle. Faut-il réglementer par un panneau ? Mme le Maire ira voir les voisins pour comprendre qui stationne et demandera un devis de panneaux.

Entretien des voies communales

La communauté de communes nous sollicite comme tous les ans pour savoir si nous souhaitons programmer des travaux sur nos voies communales afin d'établir un devis réparation et gravillonnage. Il leur faut une réponse pour le 15 mars. La commission des travaux peut faire un tour des voies concernées pour détecter celles qui sont à entretenir en priorité. Ex : rue du 4^{ème} RIC et chemin goudronné perpendiculaire à la route de St Just. Nous pouvons aussi solliciter d'autres entreprises. 2018 peut être aussi l'occasion de réfléchir à la voirie dans son ensemble pour aussi faire ralentir et organiser le stationnement pour 2019. Le conseil municipal est d'accord pour plusieurs demandes de devis pour les chemins et un devis pour caractériser la circulation dans la commune auprès de Mme Lefèvre de l'ADTO. Pour des raisons de sécurité, Mme le Maire demandera la possibilité d'installer un rail dans le virage en arrivant dans Angivillers en provenance de Leglantiers.

Rencontre avec la brigade de gendarmerie de Catenoy

M. Philippe Noblecourt expose le nouveau fonctionnement de la gendarmerie dans notre canton. L'adjudant BLARY et le gendarme DAYDE, de la brigade de Catenoy) appartiennent à la brigade territoriale de contact dont le rôle est de se rapprocher de la population. Ce dispositif se met en place. Ils souhaitent redonner un coup de pouce à Voisins Vigilants. Ils seront en service de jour pour faire des actions de prévention et de Ils font une réunion le 13 février à 19 h à Wacquemoulin avec les maires du secteur.

La coopération salage avec Lieuvillers

Elle fonctionne bien, le salage dure moins d'une heure AR Lieuvillers. La consommation 50 kg de sel à chaque passage.

Horloge en panne

Suite à la remise en service après la transformation électrique, il y a eu un bug et elle ne fonctionne plus. Huchez nous avait fait un devis pour la remise aux normes de l'installation dans le clocher car les fils électriques sont mal protégés (montant en 2015 : 314 € HT). Ferions-nous les travaux de remise en service (maxi 1000 € si tout le circuit électronique est fichu) et de mise aux normes ? Le conseil municipal souhaite remettre en route l'horloge avec une demande de devis pour une neuve si besoin. L'électrification a été offerte par M. Louis Gaillet ancien maire d'Angivillers il y a au moins 40 ans.

Chaîne téléphonique pour faire circuler les infos rapidement

Ex : absence de ramassage scolaire. Pour prévenir les parents. Franck et Alain sont d'accord. Il faut demander la permission aux parents pour la diffusion de leur N° de portable.

Angivillers en fêtes

Mme Isabelle BOZO donne des nouvelles de l'association. Le Président Patrick Bozo, la secrétaire Isabelle Bozo et la trésorière Adélaïde Alix sont réélus. L'association souhaite continuer malgré le manque de participants pour la faire vivre et le manque de participants de la commune aux manifestations. Elle modifie ses statuts pour accepter des personnes extérieures au village (M. Labbe Mme Fontaine). Ophélie y travaille pour le pass permis citoyen.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 21h20

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Isabelle BOZO

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT